



ATTESTATION D'ACCUEIL

**LE DEMANDEUR DOIT IMPERATIVEMENT SE PRESENTER PERSONNELLEMENT,
MUNI DES DOCUMENTS ORIGINAUX + PHOTOCOPIES**

LE DELAI D'INSTRUCTION DU DOSSIER PEUT ALLER JUSQU'A 30 JOURS

**LE MAIRE PEUT DILIGENTER UNE ENQUETE AU DOMICILE DU DEMANDEUR
AFIN D'APPRECIER LES CONDITIONS D'HEBERGEMENT**

PIECES A PRODUIRE PAR LE DEMANDEUR

- OU** { Carte nationale d'identité
 Passeport

- OU** { Carte de séjour
 Carte de résident

- OU** { Titre de propriété
 Bail locatif avec descriptif du logement et les 3 dernières quittances de loyer

Justificatif de domicile récent (facture de téléphone, d'électricité...)

Dernier avis d'imposition + 3 derniers bulletins de salaire (*ou tout justificatif de revenus du ou des hébergeant(s)*)

La liste des personnes vivant dans le logement (*lien de parenté avec l'hébergeant + âge*)

Indication des dates des attestations d'accueil déjà établies antérieurement

2 timbres fiscaux de 15 € à fournir après acceptation de la demande

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA PERSONNE HEBERGÉE

Nom, prénom(s), date et lieu de naissance + adresse à l'étranger

Numéro, date de délivrance et durée de validité du passeport (*ou photocopie dudit document*)

Dates exactes du séjour

Attestation manuscrite du représentant légal précisant l'objet et la durée du séjour pour un enfant mineur et autorisant l'hébergeant à en avoir la garde temporaire

Indication de la personne (*étranger ou hébergeant*) qui souscrira l'assurance médicale couvrant les éventuelles dépenses médicales et hospitalières, y compris d'aide sociale (*l'attestation de prise en charge par un opérateur d'assurance agréé devra être présentée aux autorités consulaires*)

**Joindre une lettre d'accompagnement à l'attention de Mme DERVILLEZ, maire-adjoint
chargé de l'instruction des demandes**